

Association régie par la loi du 1er juillet 1901

Membre du « Comité Opérationnel chargé de l'expérimentation sur l'abaissement de l'exposition aux champs électromagnétiques » dans le cadre du Grenelle des Ondes.

Recommandé A.R.

Objet: Mesures d'urgence

En protection de la Santé Publique dans le domaine des émissions pulsées des télécommunications sans fil

Copie : - autorités scientifiques indépendantes

- médias

Objet: assister et fédérer les personnes et les collectifs qui luttent pour la sécurité sanitaire des populations exposées aux nouvelles technologies de

télécommunications sans fil

Siège social : 55 rue Popincourt, 75011 Paris

Adresse de correspondance : 33 rue d'Amsterdam 75008 Paris Téléphone : 01 47 00 96 33

e-mail: contact@robindestoits.org
Site: www.robindestoits.org

Membre du « Rassemblement pour la Planète »

Paris, le 15 Octobre 2012

Monsieur Christian GALLIARD de LAVERNEE

Préfet de Région Pays de Loire Préfet de Loire Atlantique Préfecture de Région Pays de Loire 6 Quai Ceineray BP 33515 44035 NANTES Cedex 1

Monsieur le Préfet,

Nous croyons utile de porter à votre connaissance les événements qui définissent dans l'état présent les connaissances que les autorités scientifiques internationales indépendantes considèrent comme pleinement établies sur le plan de la toxicité publique.. Ainsi qu'un répertoire des principales attaques sanitaires scientifiquement démontrées.

Nous vous ferons en conséquence des propositions de mesures que nous considérons comme urgentes :

- Le principal document scientifique sur les attaques sanitaires est le Rapport international BIOINITIATIVE. Résumé joint.

Il est récapitulatif.

Publié en Août 2007, il n'a depuis fait l'objet d'aucune réfutation spécifiquement scientifique.

Les seules critiques produites ont été du niveau du bavardage médiatique.

Une liste générale des nombreux autres travaux scientifiques sur les mêmes sujets est fournie dans le document nommé TROUSSE pour Action présent sur le site Internet de Robin des Toits.

- Le Conseil de l'Europe qui, comme vous le savez, est l'organisme européen chargé de l'information scientifique et technique, a publié en Mai 2011 la Résolution 1815 qui confirme l'attaque de la Santé et qui fixe aux Etats européens une V.L.E. – Valeur Limite d'Exposition – à 0,6 V/m. Résumé joint.

La Résolution 1815 n'a pas de valeur exécutive, mais les exécutifs qui seront sourds à des alertes dont ils ne peuvent discuter le bien fondé se préparent des fragilités.. Dont le terme semble assez court.

- L'OMS a classé ces émissions dans la catégorie 2B peut provoquer le cancer -
- Les principales victimes des attaques sont nommées ElectroHyperSensibles ou E.H.S. La version officielle d'une cause psychosomatique, inspirée par les opérateurs eux-mêmes, n'est sur le plan scientifique rien d'autre qu'une plaisanterie. L'identité médicale de l'affection, compris marqueurs spécifiques, est pleinement établie par l'organisme compétent nommé ARTAC

La cause est tout aussi pleinement établie dans les émissions pulsées des télécommunications sans fil.

En conséquence, il est de l'entière responsabilité des pouvoirs publics de prendre des mesures de protection sanitaire de la population.

Et de les prendre d'urgence :

- Imposer un moratoire immédiat sur les émissions LTE 4G.

Quarante sept points d'émission sont déjà connus à Nantes.

Un cas grave dans l'actualité à Nantes expose l'urgence de la décision.

Aujourd'hui il n'y a ni marché ni demande sur la 4G.

Il n'y a donc aucune urgence industrielle.

La 4G n'a fait l'objet d'aucune étude d'impact sanitaire avant mise sur le marché.

Le moratoire doit être maintenu jusqu'à publication d'une étude d'impact sanitaire dont la crédibilité sera établie par la participation de représentants qualifiés de la population.

- Fixer pour ce groupe de technologies une V.L.E., conforme aux instructions du Conseil de l'Europe, à 0,6V/m en précisant les conditions de délais pour adapter les réseaux.
- Organiser les mesures de contrôles d'intensité des émissions pour qu'elles soient réellement indépendantes. La solution est simple.
- Les communes ou groupes de communes font l'acquisition d'appareils nommés sondes en continu et en gèrent l'exercice en partenariat avec les représentants qualifiés de la population.

Les responsables politiques qui seront restés immobiles devant des alertes dont ils n'auront pas contesté validement le bien fondé prendront le risque de s'exposer à différents niveaux à l'imputation de participation à la mise en danger d'autrui. Et d'autrui en quantité.

Croyez, Monsieur le Préfet, à l'expression de toute notre considération.

P.J.:

- Résumé du Rapport BIOINITIATIVE 4 pages
- Résumé de la Résolution du Conseil de l'Europe 2 pages
- Antennes 4G agglomération de Nantes

Marc CENDRIER

Chargé de l'Information Scientifique